

Yaoundé, le 18 JUIN 2020

COMMUNIQUE

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 005/DC/CIPM/CARPA du 19 mai 2020

Relative au gardiennage des bureaux et de la résidence du Président du CARPA au titre de l'exercice 2021.

Le Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA) Communique :

La Demande de Cotation N°005/DC/CIPM/CARPA du 19 mai 2020 relative au gardiennage des bureaux et de la résidence du Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat(CARPA) est déclarée infructueuse.

Les soumissionnaires sont priés de passer retirer leurs offres dans les huit jours qui suivent la publication du présent communiqué, sous peine de destruction.

